



Officialiser une séparation qui date avec enfant

Par **Beataratata**, le **25/09/2008** à **23:00**

Bonjour,rrnrJe suis séparée du père de mon fils de 9 depuis plus de 7ans, mon enfant habite chez moi et son père le voit de moins en moins car il a déménagé il y a près d'un an à +500 km. Nous n'avions rien officialisé, il n'a jamais versé de pension alimentaire ni participé aux frais et n'a jamais été régulier dans la prise de son fils le week end ou les vacances.rnLe situation empire, il change d'avis au dernier moment, ne le prends plus que quelques jours pendant les vacances et ne participe toujours à aucun frais. Je trouve que ne respectant pas ses devoirs élémentaires de père il doit perdre aussi ses droits et je souhaite officialiser les choses afin qu'il ne puisse pas plus tard me reprocher quoi que ce soit ou demander des comptes à mon fils.rnComment puis je faire ?rnComment contacter le Juge aux affaires familiales, tout le monde parle de lui écrire en recommandé mais un simple courrier expliquant la situation suffit il ?rnest il possible qu'il perde quelques droits et peut être tout ou partie de l'autorité parentale ? rnDans la mesure où il s'en occupe si peu peut il tout de même imposer ses propres disponibilités comme il le fait ?rnMerci d'avance de votre aide, sachant que je n'ai aucune preuve mais beaucoup de gens peuvent témoigner y compris dans la famille de son père qui n'a jamais accepté sa façon de se désintéresser de son fils.rnMercirnBéatrice

Par **Marion2**, le **26/09/2008** à **12:27**

Bonjour,rnVous contactez le JAF afin qu'il fixe un droit de visite et d'hébergement pour le père, ainsi qu'une pension alimentaire à vous verser

Par **Beataratata**, le **27/09/2008** à **17:14**

Bonjour et merci pour votre réponse mais on m'a dit qu'il fallait remplir un dossier et l'adresser au JAF mais comment s'appelle ce dossier et où et comment le récupérer ?

Par **Marion2**, le **27/09/2008** à **17:55**

Bonjour,
Un dossier ???
Vous envoyez un courrier recommandé au JAF au Tribunal de Grande Instance avec le nom et l'adresse du père de votre fils.
Cordialement.